

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Cormier	Numéro de permis 2014984	Date d'inspection Le 17 octobre 2024	
Nom de l'établissement Garderie Myrabel		Numéro de téléphone (506) 744-0781	
Adresse 5418 134 Route Cocagne NB E4R 3P1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	24 oct. 2024	
Commentaires : L'inspecteur observe que la vérification du casier judiciaire avec une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables est expirée pour une personne associée. L'exploitante doit s'assurer de renouveler les vérifications aux 5 ans.			

Commentaires généraux
L'inspecteur observe les enfants jouer des jeux libres à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur. L'inspectrice observe des interactions positives entre l'exploitante et les enfants, telles que se mettre à leur niveau afin de manger avec eux. Des chansons sont chantées afin de faciliter les périodes de transitions. Lorsque les enfants et l'exploitante sont sorties à l'extérieur, l'exploitante vérifie le parc afin de retirer les excréments des animaux. L'inspecteur recommande d'effectuer la vérification avant même que les enfants soient à l'intérieur du parc. Des changements dans le guide du parent dans la section des maladies contagieuses devront être modifiés. Le ratio est respecté durant l'inspection. Cependant, l'exploitante doit s'assurer que le ratio est respecté lorsque les enfants scolaires arrivent.

original signé par
Roxanne Benoit

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 octobre 2024

Date

original signé par

Le 17 octobre 2024

Julie Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date